



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**

CHAMBRE D'AGRICULTURE
CANTAL

Etablissement Départemental
de l'Elevage du Cantal

DEMANDE D'INSCRIPTION D'UNE NOUVELLE EXPLOITATION / D'UN NOUVEAU DETENTEUR

(après attribution du n° d'exploitation, prendre contact avec la DDCSPP du Cantal
(04.63.27.32.00) pour instruction quant à l'acquisition du statut sanitaire du cheptel)

Je soussigné, demande à l'Etablissement Départemental de l'Elevage de procéder à l'enregistrement de l'événement suivant :

- Création d'un numéro d'exploitation ;
- Réactivation du numéro d'exploitation :
- Changement de détenteur (sans aucune modification du cheptel) ;
 - Nom de l'ancien détenteur :
 - Numéro d'exploitation détenu par l'ancien détenteur :
- Fusion de numéros d'exploitation ;
 - Numéro d'exploitation concerné :
 - Numéro d'exploitation concerné :
 - Numéro d'exploitation concerné :
- Scission d'un numéro d'exploitation ;
 - Nom du détenteur initial :
 - Numéro d'exploitation détenu par le détenteur initial :

Puis compléter un formulaire par nouveau numéro d'exploitation issu de la scission.
- Ajout d'une activité sur l'exploitation (entourer) : bovine - ovine - caprine - porcine - volailles

1	<u>LOCALISATION DES ANIMAUX</u>	Numéro d'exploitation : FR 15 _____
La surface de l'exploitation couvre-t-elle plusieurs départements ? Si oui, lesquels ?		
Adresse du site PRINCIPAL de séjour des animaux :		
Code postal : Commune :		
Adresse d'un site secondaire de séjour des animaux :		
Code postal : Commune :		
Eloignement en kms de ce site par rapport au site principal :		
L'exploitation est : <input type="checkbox"/> un lieu d'élevage ou de détention d'animaux de rente ou de compagnie ;		
<input type="checkbox"/> une exploitation de mise en pâture en commun ; <input type="checkbox"/> un établissement d'abattage ;		
<input type="checkbox"/> un établissement de négoce ; <input type="checkbox"/> un point d'arrêt / centre de transit ;		
<input type="checkbox"/> un marché ; <input type="checkbox"/> un centre d'équarrissage ;		
<input type="checkbox"/> un centre de rassemblement (sous réserve d'agrément de la DDCSPP)		
N° SIRET _____ OU N° AGRIT _____		
Je certifie également qu'aucun autre cheptel que celui faisant l'objet de cette demande n'est détenu sur ces sites (pas de mélange d'animaux possible) <input checked="" type="checkbox"/> .		
Y a-t-il changement de vétérinaire sanitaire ?		
Nom du vétérinaire sanitaire de la future entité :		
⇒ Remplir et retourner la fiche ci-jointe de « Désignation du vétérinaire sanitaire »		

2	<u>NOUVEAU DETENTEUR DES ANIMAUX</u>	Numéro de détenteur : FR 015 000
----------	---	--

Nom ou raison sociale : **N° SIREN :** _____
OU N° AGRIN : _____

Adresse (individuel) ou adresse du siège (société) :

Code postal : Commune :

Téléphone : Fax : Portable :

Adresse email :@.....

DATE DE NAISSANCE (Si éleveur individuel) :

L'agriculture est l'activité principale (agriculteur) ou secondaire (double-actif) du détenteur ci-dessus.

L'agriculture n'est pas l'activité principale ou secondaire du détenteur ci-dessus (particulier détenteur d'animaux, retraité, collectivité ou organisme)

Ce lieu est le premier en France géré par le détenteur ci-dessus.

Le détenteur ci-dessus a été ou est encore détenteur d'autre(s) lieu(x) sur le territoire français identifié(s) par le(s) numéro(s) d'exploitation : FR _____ FR _____ FR _____

3	<u>ADRESSE A UTILISER POUR L'ENVOI DES COURRIERS</u>
----------	---

Utiliser l'adresse du détenteur spécifiée dans la partie 2

Utiliser l'adresse ci-dessous plutôt que celle du détenteur

Nom ou raison sociale :

Adresse :

Code postal : Commune :

4	<u>LISTE DES ASSOCIES</u> <i>(Si le détenteur est une société/un organisme/une collectivité)</i>
----------	---

Nom : Nom :

Adresse : Adresse :

Commune : Commune :

Tel. :/Fax : Tel. :/Fax :

Portable : Portable :

Mail : Mail :

Nom : Nom :

Adresse : Adresse :

Commune : Commune :

Tel. :/Fax : Tel. :/Fax :

Portable : Portable :

Mail : Mail :

5	<u>ESPECES DETENUES SUR CE LIEU</u>
----------	--

Espèce présente	Date d'introduction du 1 ^{er} animal Ou date du changement de détenteur	Cheptel de provenance pour les ovins et caprins
BOVINS		
OVINS		
CAPRINS		
PORCINS		
VOLAILLE		

6**ESPECE BOVINE**

Type d'élevage bovin : Production laitière Elevage allaitant Bovins en pension
 Engraissement **dérogatoire (ASDA jaunes)** Engraissement veaux **dérogatoire (ASDA jaunes)**
 Agrément / Entretien d'une surface en herbe / Animaux de compagnie

Etes-vous adhérent à un des services suivants?

- Certification des Parentés Bovines ;
 Bovins Croissance ;
 Contrôle Laitier ;

*Ne pas oublier de **retourner la déclaration du détenteur de bovins** en annexe, une fois signée.*

7**ESPECES OVINE / CAPRINE****I.M** _____

Type d'élevage **ovin** : Production laitière Production viande
 Agrément / Entretien d'une surface en herbe / Animaux de compagnie
Type d'élevage **caprin** : Production laitière Production viande
 Agrément / Entretien d'une surface en herbe / Animaux de compagnie

Nombre d' ovins >6mois	
Nombre de caprins >6mois	

8**ESPECE PORCINE****EGET 15** _____

Nb de bâtiments d'élevage porcin : Distance maximale entre les bâtiments les plus éloignés :

Merci de bien vouloir fournir une copie du plan cadastral qui est obligatoire

Type d'élevage porcin : Naisseur **ET / OU** Engraisseur
 Agrément / Animaux de compagnie

9**VOLAILLES**

Type d'élevage : Production d'œufs revendus à un centre d'emballage
 Basse-cour (production limitée aux besoins familiaux)
 Elevage spécialisé en volaille de chair
 Production d'œufs vendus directement à la ferme ou sur un marché
 Autre, précisez

10**AUTRES ESPECES DETENUES***NB : Ces espèces ne sont pas gérées pour l'instant par l'EDE. Elles sont renseignées à titre indicatif.*

- Equidés (Chevaux, ânes, etc.) Lapins
 Autres, précisez

Je certifie l'exactitude des éléments figurant sur la présente demande.

Je m'engage à informer l'EDE de tout changement de ma situation et à respecter la réglementation en vigueur pour chacune des espèces détenue sur ce lieu.

Fait à le __ / __ / ____

Signature du déclarant (ou repreneur) :**Signature du cédant le cas échéant :**Dossier traité par : CFE ADASEA CER Personne référente : _____

REPLISSAGE DU FORMULAIRE – EXPLICATIONS DETAILLEES

IMPORTANT : Les zones du formulaire qui sont grisées sont réservées à l'administration (EDE, CFE,...), vous n'avez donc rien à remplir dans ces zones.

Indiquer en premier lieu le nom de la personne faisant la demande et le motif de la demande : un ajout d'activité n'intéresse que les personnes déjà titulaires d'un n° de détenteur et d'un n° d'exploitation qui souhaitent ajouter une espèce (bovine, ovine, caprine,.....) sous leur n° d'exploitation.

PARTIE 1 – Localisation des animaux :

Il s'agit ici de noter le site principal de séjour de vos animaux. L'adresse du site peut être une adresse postale ou bien un lieu-dit. La commune du site principal est l'élément qui constitue le numéro de cheptel, il est important de l'indiquer correctement.

NB : Pour les animaux en pâture à la période estivale, on considère de manière générale que le site principal est le lieu d'hivernage des animaux.

Dans certains cas, il peut y avoir plusieurs sites, par exemple, un ancien bâtiment dans le village et une nouvelle étable à l'extérieur. Dans ce cas, vous avez la possibilité de signaler un ou plusieurs sites secondaires en plus du site principal. Seuls les sites ayant un bâtiment ou un abri utilisé de façon prolongée sont à signaler, il n'est donc pas utile de détailler les parcelles destinées à la pâture.

Vous pouvez indiquer le n° SIRET si vous en avez déjà un et si vous le connaissez ; sinon, il sera complété par le CFE ou l'EDE.

PARTIE 2 – Détenteur des animaux

Indiquez ici la personne physique, société, collectivité ou association qui est responsable des animaux au moment de la demande d'enregistrement.

En plus de ses coordonnées, vous pouvez indiquer le n° SIREN si vous en avez déjà un et si vous le connaissez ; sinon, il sera complété par le CFE ou l'EDE.

Enfin, le détenteur devant être identifié de façon unique pour toute la France, précisez si ce détenteur gère ou a géré d'autre(s) lieu(x) en indiquant le(s) numéro(s) de cheptel de ce(s) lieu(x). L'EDE utilisera alors le n° de détenteur déjà enregistré par ailleurs.

PARTIE 3 – Adresse d'envoi du courrier

Par défaut, l'EDE fera parvenir tous ses courriers à l'adresse du détenteur. Si, toutefois, le courrier doit être envoyé ailleurs, cochez la deuxième case et indiquez l'adresse complète.

PARTIE 4 – Liste des associés

Pour une société, collectivité ou association, il peut y avoir plusieurs personnes physiques associées. Vous devez, dans ce cas, indiquer les coordonnées de chacun.

PARTIE 5 : Espèces détenues sur ce lieu

Pour chacune des 5 espèces concernées actuellement par une déclaration auprès de l'EDE, indiquez en cochant la/les case(s), quelle(s) espèce(s) est(sont) détenue(s) sur ce lieu et inscrivez la date où vous avez introduit le premier animal de cette espèce. Si vous ne possédez pas encore d'animaux de cette espèce mais que vous comptez en introduire, indiquez la date prévisionnelle d'introduction du premier animal.

PARTIES 6 à 9 : Détail des espèces détenues

Pour chacune des espèces cochées en partie 5, remplissez le cadre spécifique.

PARTIE 10 : Autres espèces détenues

Cette partie concerne les espèces non gérées pour l'instant par l'EDE (abeilles, cervidés, équins, escargots, poissons, lapins,...) et détenues sur ce lieu. Cette information nous permettra, si besoin, de repérer plus facilement les personnes susceptibles d'être concernées par de nouvelles mesures pour l'une ou l'autre de ces espèces.

ATTENTION : si vous possédez des buffles ou des bisons, il faut déclarer une activité BOVINE.

Dernier point : Tout document incomplet ou non signé sera retourné.

Après attribution du n° d'exploitation, prendre contact avec la DDCSPP du Cantal (04.63.27.32.00) pour instruction quant à l'acquisition du statut sanitaire du cheptel.

Source : Annexe de l'arrêté ministériel du 8 août 2013.

Je soussigné, M., détenteur,
agissant en mon nom propre / agissant en tant que responsable de (nom de la personne morale).....

déclare avoir pris connaissance de l'obligation qui m'est faite d'accomplir les opérations d'identification des bovins, détenus sur mon exploitation n°, telles que prévues par la réglementation communautaire et nationale en vigueur.

Ces obligations portent plus particulièrement sur les points suivants :

Commande des marques auriculaires agréées numérotées pour les éleveurs-naisseurs

1. Commander, chaque année, auprès de l'EDE du Cantal (Etablissement Départemental de l'Élevage, maître d'œuvre de l'identification), selon les modalités techniques fixées, et dans la mesure où je peux justifier de l'utilisation des marques auriculaires agréées qui m'ont été précédemment attribuées, les marques auriculaires agréées qui me sont nécessaires pour réaliser l'identification des veaux à naître sur mon exploitation au cours des douze mois à venir et uniquement à cette fin.

Gestion des marques auriculaires agréées numérotées et des documents d'identification

2. Conserver en un seul lieu les marques auriculaires agréées qui m'ont été confiées par l'EDE du Cantal.
3. Notifier auprès de l'EDE, toute perte de documents d'identification.
4. Ne déboucler sous aucun prétexte quelque animal que ce soit.

Apposition des marques auriculaires agréées numérotées pour les bovins à la naissance

5. Apposer à la naissance, au plus tard dans un délai de vingt jours après la naissance et en tout état de cause avant sa sortie de l'exploitation, à chaque oreille de l'animal, une marque auriculaire agréée fournie par l'EDE comportant un numéro national d'identification.
6. N'apposer les marques auriculaires agréées que pour l'identification des bovins nés dans ma propre exploitation.

Tenue du registre des bovins

7. Inscrire sur le registre des bovins chaque événement : naissance, entrée, sortie ou mort.
Remarque : dans le cas particulier d'une naissance, l'apposition des marques auriculaires sur l'animal s'effectue avant l'enregistrement de la naissance sur le registre.
Le registre des bovins peut être tenu :
 - ou en utilisant les documents de notification mis à disposition par l'EDE du Cantal.
 - ou sur support électronique. Dans ce dernier cas, le registre doit pouvoir être présenté sur demande d'un agent identificateur habilité par l'EdE, d'un agent mandaté par la direction départementale de la protection de la population ou d'un agent mandaté par la direction départementale des territoires.
8. Vérifier que le registre des bovins contient l'ensemble des informations d'identification, tenues à jour, concernant mon exploitation.
9. Conserver dans le registre des bovins au minimum les informations des trois dernières années.

Notification des informations

10. Notifier chaque événement dans les sept jours, à l'EDE :
- soit en transmettant l'exemplaire du « DOCUMENT DE NOTIFICATION – REGISTRE BOVIN » prévu à cet effet ;
 - soit en transmettant ces informations par voie électronique, selon les modalités techniques définies par l'EDE.
11. Notifier toute anomalie constatée sur tout document (passeport, livre des bovins, document de notification....) à l'EDE.

Pertes de marques auriculaires agréées numérotées

12. En cas de perte, de détérioration ou d'illisibilité d'une seule marque auriculaire agréée, commander à l'EDE une marque auriculaire agréée permettant d'avoir toujours le même numéro national sur ce bovin et l'apposer au plus vite, dans un délai maximum de trente jours après la livraison.
13. En cas de perte de détérioration ou d'illisibilité de deux marques auriculaires agréées, isoler l'animal et faire appel à l'EDE pour la vérification de l'identité de l'animal et le remplacement éventuel de ses marques auriculaires agréées à l'identique.
En cas d'impossibilité de reconnaissance de l'identité de l'animal, ce dernier pourra être détruit sans compensation financière, conformément à la réglementation communautaire en vigueur.

Circulation des animaux

14. Ne laisser entrer dans mon exploitation un bovin, ou en sortir, que correctement identifié (deux marques auriculaires agréées numérotées, passeport correctement renseigné et correspondant aux caractéristiques de l'animal).

Cessation d'activité

15. Informer l'EDE de ma cessation d'activité.

Restitution du matériel d'identification

16. Restituer à l'EDE, en cas de cessation d'activité, ou à sa demande, la totalité des marques d'identification et des passeports dont je dispose.

Dispositions générales

17. Sur demande d'un agent mandaté par l'établissement de l'élevage ou de tout agent mandaté de la direction départementale en charge de la protection de la population ou de la direction départementale des territoires, communiquer toute information utile et présenter tous mes animaux, toutes les marques auriculaires agréées en stock ainsi que tous les documents d'identification dont je dispose.
18. En cas d'intervention de ces agents, faciliter l'accès à mes animaux en assurant notamment leur contention.
19. Payer à l'EDE du Cantal les sommes dont je suis redevable pour les opérations d'identification.
En cas de non-paiement, l'EDE peut me refuser la délivrance des passeports.
20. En cas de non-respect de mes obligations, je dois avoir recours à un agent mandaté par l'EDE à mes frais, pour la réalisation de l'identification des animaux de mon exploitation.
21. Je suis informé que le non-respect de mes obligations peut se traduire par la perte des primes, voire l'obligation de paiement de pénalités financières complémentaires.

Date et signature :